

POSTE DE MEDECIN TACTIQUE D'INTERVENTION

DE LA POLICE NATIONALE

Poste de médecin tactique d'intervention au sein d'une unité d'intervention spécialisée de la Police Nationale. Poste de médecin contractuel de la fonction publique d'Etat à temps incomplet (60%). 2 CDD de 3 ans puis CDI. Période probatoire de 6 mois.

A - CONDITIONS D'ACCES

> Nationalité et âge

- être de nationalité française,
- être âgé de moins 46 ans au 1er janvier de l'année des tests de sélections
- être de bonne moralité, avoir un bulletin n°2 du casier judiciaire ne comportant aucune mention incompatible avec l'exercice des fonctions envisagées et être agréé par le préfet territorialement compétent.

> Aptitudes physiques

Tout candidat aux concours de la Police nationale doit être reconnu apte à ses emplois. Le médecin de la police, après examen médical, constate que l'intéressé n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité ou que les maladies ou infirmités constatées ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions postulées. En outre qu'il puisse :

- répondre au profil **SIGYCOP** requis.

Profil requis pour être ADS ou policier							
Sigle	S	I	G	Y	C	O	P
Coéf.	1	1	1	4	1	1	1

SIGYCOP est un acronyme dont les lettres désignent respectivement :

- **S** : ceinture scapulaire et membres supérieurs ;
- **I** : ceinture pelvienne et membres inférieurs ;
- **G** : état général ;
- **Y** : yeux et vision (sens chromatique exclu) ;

- **C** : sens chromatique ;
- **O** : oreilles et auditions ;
- **P** : psychisme.

Chaque lettre est affectée d'un coefficient variant de 1 à 6 pour les sigles S,I,G,Y,O ; de 1 à 5 pour le sigle C et de 0 à 5 pour le sigle P (plus l'atteinte est grave plus le coefficient est élevé).

Pour être reconnu apte aux emplois de la Police nationale, il ne faut pas avoir un chiffre supérieur à l'un des coefficients du profil requis.

- Être médicalement apte à un service actif de jour comme de nuit.
- Être apte au port et à l'usage des armes.

L'examen médical comporte obligatoirement un dépistage de l'usage des produits illicites dont le résultat doit être négatif.

> Diplômes & expérience professionnelle

Le candidat doit :

- Être titulaire d'un doctorat en médecine et être spécialiste en médecine d'urgence ou en anesthésie-réanimation
- Être régulièrement inscrit au conseil de l'ordre des médecins
- Pouvoir justifier d'une expérience professionnelle conséquente en médecine d'urgence préhospitalière et/ou dans la prise en charge des urgences vitales et/ou en réanimation.

B - PROCEDURE DE RECRUTEMENT

1/ Constitution par le candidat du dossier de candidature numérique comprenant :

- Dossier administratif :
 - Copie de la pièce d'identité (CNI / Passeport)
 - Copie du livret de famille le cas échéant
 - Copie des diplômes
 - Copie du certificat d'inscription à l'Ordre des Médecins
 - Certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports de combat
- Dossier Titres & Travaux
- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation au poste de médecin tactique d'intervention

2/ Dossier de candidature à envoyer par email à : medecins-raid@interieur.gouv.fr

3/ Sélection de candidats sur dossier

4/ Convocation des candidats retenus sur dossiers aux tests de sélection et d'aptitude pour le poste de médecin tactique d'intervention organisés le 12 octobre 2018 en région parisienne.

5/ Communication des résultats aux candidats et constitution d'un vivier de médecins tactiques d'intervention de la Police Nationale